

## Grand Oral

# Serge KLARSFELD

Écrivain, historien et avocat,  
président de l'Association  
des Fils et Filles des Déportés  
Juifs de France, vice-  
président de la Fondation  
pour la Mémoire de la Shoah



en partenariat avec le  
**Mémorial de la Shoah**  
et la  
**librairie Mollat**

« Jury » présidé par  
**Bernadette DUBOURG**, Journaliste à Sud Ouest

**Jeudi 4 décembre 2014**

17h00 – 19h00 • Amphi Montesquieu • Sciences Po Bordeaux

30

**30 ANS**

1984 - 2014



# INTRODUCTION

Les Rencontres Sciences Po/Sud Ouest ont pour vocation de faire découvrir, à l'occasion de leurs Grands Oraux, des personnalités dont le parcours et l'œuvre sont dignes d'intérêt et parfois même tout à fait exceptionnels. Avec Serge Klarsfeld nous sommes face à un engagement exceptionnel qui constitue l'œuvre d'une vie : la poursuite des criminels nazis et de leurs complices et un travail patient, fastidieux de mémoire pour reconstituer l'identité et l'itinéraire des 76 000 déportés Juifs de France. Telle est l'œuvre de cet avocat, historien qui préside l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France. Cette quête de vérité l'a poussé avec sa femme, Beate, à traquer par tous les moyens d'anciens nazis comme Klaus Barbie et à dépouiller inlassablement les archives. Une vie de combat obstiné pour que soient jugés à Cologne en 1979, Kurt Lischka, Herbert Hagen, Ernst Heinrichsohn, trois des principaux responsables de la Solution finale en France, que soient inculpés les Français René Bousquet ou Jean Leguay et jugé et condamné Maurice Papon en avril 1998 pour complicité de crime contre l'humanité. À la fois militant et activiste de la mémoire, Serge Klarsfeld s'est forgé une véritable légende de « traqueur de nazis » mais a aussi réussi à extraire de l'oubli génocidaire les victimes de la Shoah, dans un livre monument, « Le mémorial de la déportation des Juifs de France », en restituant notamment une image pour chacun des enfants déportés. Alors que la nouvelle du décès d'Alois Brunner - l'un des derniers responsables de la Solution finale-, il y a quatre ans en Syrie, vient de nous parvenir, le combat de Serge Klarsfeld est-il toujours d'actualité ? On peut supposer que compte tenu de propos et publications récents sur la période de Vichy, Serge Klarsfeld répondra sans doute à cette question des étudiants de Sciences Po Bordeaux par l'affirmative.

Sarah Azens (4<sup>ème</sup> année), Amélie Chalard (1<sup>ère</sup> année), Sydney Chandler-Fry (3<sup>ème</sup> année), Ève Dusacre (1<sup>ère</sup> année), Laure Etcheto (4<sup>ème</sup> année), Alexandre Fongaro (4<sup>ème</sup> année), Anaïs Godet (3<sup>ème</sup> année), Apolline Hauet (3<sup>ème</sup> année), Charlotte Heim (1<sup>ère</sup> année), Sarah Khelifi (1<sup>ère</sup> année), Quentin Léon (1<sup>ère</sup> année), Adèle Lepage (1<sup>ère</sup> année), Vincent Le Régent (1<sup>ère</sup> année), Camille Levy (4<sup>ème</sup> année), Ana Mylonas (1<sup>ère</sup> année), Émeline Petton (1<sup>ère</sup> année), Marie-Lise Picard (4<sup>ème</sup> année), Alice Provost (3<sup>ème</sup> année), Lola Rouxel (1<sup>ère</sup> année), Camille Ruiz (3<sup>ème</sup> année) et Simon Tazi (3<sup>ème</sup> année) ont activement préparé ce Grand Oral, épaulés par Fanny Saint-Martin, Professeure agrégée d'histoire et Bernadette Dubourg, journaliste à Sud Ouest.

Je remercie toute cette équipe ainsi que le Mémorial de Shoah qui nous a aidés dans la réalisation de cette Rencontre.

Françoise Taliano-des Garets  
Professeure d'Histoire contemporaine  
Coordinatrice des Rencontres Sciences Po / Sud Ouest

<sup>1</sup> Ceux-ci sont directement impliqués dans la rafle du Vel d'Hiv des 16 et 17 juillet 1942, René Bousquet en tant que secrétaire général à la police de Vichy en zone occupée, et Jean Leguay en tant que délégué du premier. Tous deux sont morts avant que leurs procès n'aient pu avoir lieu.

<sup>2</sup> Maurice Papon a été secrétaire général de la préfecture de la Gironde à partir de juin 1942 où il a dirigé le « bureau des questions juives ».



# ***Biographie***



# **Serge Klarsfeld**

Né le 17 septembre 1935 à Bucarest (Roumanie), Serge Klarsfeld échappe à une rafle de la Gestapo niçoise, le 30 septembre 1943. Alors âgé de 8 ans, il assiste à l'arrestation de son père, caché avec sa mère et sa sœur dans le double fond d'une armoire. Son père est déporté à Drancy puis à Auschwitz-Birkenau. Il n'en reviendra pas.

Diplômé d'études supérieures en Histoire à la Sorbonne, Serge Klarsfeld est aussi docteur en Lettres et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Il est également avocat au barreau de Paris.

En 1960, dans le métro parisien, il rencontre Beate Kunzel, une allemande débarquée à Paris comme jeune fille au pair. Deux consciences qui n'en feront bientôt qu'une. Serge et Beate se marient en 1963 et ont deux enfants, Lida et Arno, tous deux avocats.

En 1966, Kiesinger, ancien propagandiste nazi, est élu chancelier de la RFA. C'est l'événement qui détermine l'engagement des Klarsfeld. Le 7 novembre 1968, Beate Klarsfeld s'insurge dans le journal Combat et gifle le chancelier.

Serge Klarsfeld mène alors un « combat pour la justice et la mémoire », se donne pour mission de faire « ce qu'auraient voulu les déportés » : par l'écriture il entend dire la vérité sur ce qu'ils ont vécu. Dès 1971, avec son épouse Beate, il traque les criminels nazis, notamment Klaus Barbie, Kurt Lischka, Herbert Hagen, Alois Brunner et leurs complices français, René Bousquet, Jean Leguay, Maurice Papon.

Le 9 juillet 1979, le couple Klarsfeld est victime d'une tentative d'assassinat par le réseau néo-nazi ODESSA qui demande l'arrêt de leur chasse aux nazis.

En 1978, il publie « Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France », rédigé à partir de la liste des déportés (76 000), classés par convois.

En 1979, Serge Klarsfeld fonde l'association Fils et Filles de Déportés Juifs de France dont il est le Président et qui a pour but de défendre la cause des descendants de déportés. Il entreprend alors, dans Le Mémorial des enfants, de retrouver la photo et l'identité de chacun des 11 000 enfants déportés depuis la France.

En 1981, l'association inaugure en Israël le Mémorial de la Déportation des Juifs de France, un vaste monument qui porte le nom, la date et le lieu de naissance des 76 000 victimes.

Serge et Beate Klarsfeld ont activement œuvré pour la reconnaissance de la responsabilité de l'État français dans la Shoah ce qui a conduit au discours du Président de la République, Jacques Chirac, du 16 juillet 1995.

Serge Klarsfeld est également secrétaire général du CDJC et du Mémorial du martyr juif inconnu. Enfin, il est vice-président du Mémorial de la Shoah.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Serge Klarsfeld est promu Grand-officier de la Légion d'honneur.

## **Quelques publications**

*Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Éditeur : B. et S. Klarsfeld, 1978

*L'Album d'Auschwitz*, Éditions Al Dante, 12 avril 2005

*La Shoah en France*, 4 tomes, Éditions Fayard, 3 octobre 2001

*La traque des nazis – de 1945 à nos jours*, Éditions Acropole, 9 octobre 2010

*La traque des criminels nazis*, co-écrit avec Anne Vidalie, Éditions Tallandier, 29 octobre 2013

## **Décorations et distinctions**

Grand-officier de la Légion d'honneur, 1<sup>er</sup> janvier 2014





*Partie 1*

***Le combat de  
Serge Klarsfeld : pourquoi  
et comment ?***



# FAMILLE KLARSFELD, LE PÈRE

**Auteur du bouleversant « Mémorial de la déportation des juifs de France », Serge Klarsfeld ne dit pas « je » mais « nous », associant dans ses paroles et ses pensées sa femme Beate, son fils Arno, sa fille Lida et aussi tous les enfants de déportés. Portrait d'un homme, militant avocat, qui n'aimait pas le droit**

L'HOMME est rond, lunettes rondes, costume strict, une légion d'honneur cousue à la boutonnière. Dans la pièce voisine, le fils : il a adopté le look opposé, maigre, cheveux longs savamment décoiffés, un tee-shirt noir dont il remonte régulièrement la manche d'un geste négligé, dégageant le haut de l'épaule. Deux paires de rollers et un sac de gym gisent au pied de son bureau de maître. De l'autre côté de la cloison, la fille, plus jeune, du genre timide, est d'une candeur souriante qui tranche avec l'amas de dossiers ouverts sur lesquels elle pose ses mains sérieuses. La mère surgit d'un couloir, très bavarde au contraire, un fort accent allemand, pleine de l'énergie et du culot incroyables qui ont défini sa vie.

Dans la famille Klarsfeld, on ne peut pas demander le père si l'on n'a pas déjà la mère, le fils et la fille. Il suffit de voir leur chéquier : un compte commun aux noms de « Serge Klarsfeld ou Beate Klarsfeld ou Arno Klarsfeld ou Lida Klarsfeld ». Ils sont aussi inséparables qu'indissociables, dans ce grand bureau bourgeois du 8e arrondissement de Paris où chacun laisse sa porte grande ouverte et qui sert également d'appartement privé à Arno, le fils, « l'avocat en rollers » prisé par les magazines, les plateaux de télévision et les filles de la jet-set. Pour parfaire le tableau familial, ajoutons les deux chiens et les trois chats, le clan tient fermement à ce qu'on les compte parmi les siens. Et aussi, en guise de cousins de coeur, l'association des quelque 2 100 Fils et filles de déportés juifs de France (FFDJF). Leurs parents sont tous là, sur les étagères habitées, littéralement, par des milliers de dossiers. D'ailleurs, pour Serge Klarsfeld, il n'y a pas de « je ». Il dit « nous ».

Un vrai-faux cabinet d'avocats. Car « nous n'aimons pas le droit », chez les Klarsfeld où sont avocats le père, le fils et la fille. Ils s'y sont mis parce qu'il le fallait bien, pour une finalité entêtée, obsessionnelle, toujours inassouvie : traduire en justice les criminels nazis et leurs complices. Mais surtout restituer, à force de documents, d'archives, d'obstination et de douleur, leur identité à chacun des déportés juifs de France. Tout consigner, retrouver les noms, les visages, les destins, jusqu'au moment de leur arrestation et de leur mort. Un par un. Et en les arrachant à l'anonymat de leur destin commun, en leur offrant une tombe, leur redonner la vie.

Là, par exemple, il y a Dora Bruder, l'inconnue fugitive du roman de Modiano. En photo sur un petit médaillon, l'air de rien, et ça, même Modiano ne le savait pas. Le médaillon était tombé par terre, au cimetière de

Bagneux. En allant à un enterrement, Serge Klarsfeld a buté dessus et il l'a emporté. Il connaissait Dora Bruder comme il les connaît tous par leur nom, un par un, les déportés juifs de France. Près de 76 000, d'après son bilan. Il en a fait un livre-monument, une oeuvre-fleuve, une oeuvre-vie : Le Mémorial de la déportation des juifs de France, entre autres. L'idée est venue en 1976 alors qu'ils s'escrimaient depuis cinq ans à obtenir le procès de trois nazis ayant exercé en France, Kurt Lischka, Herbert Martin Hagen et Ernst Heinrichsohn. Le fameux procès de Cologne. Le début de la mission d'une vie. « C'était indigne d'arriver à ce procès pour demander justice sans avoir rassemblé les victimes, dit Serge Klarsfeld. Elles devaient être là. C'était pour elles que nous faisons ça. J'étais frappé par une sorte d'appel qui émanait des listes. L'association [FFDJF] s'est faite comme ça, avec le procès et la constitution du Mémorial. »

C'ÉTAIT pourtant un monsieur sans histoires, Serge Klarsfeld. Un cadre bien rangé dans l'administration de l'ORTF. Un élève comme les autres au lycée Claude-Bernard, où il eut brièvement pour condisciple Georges Perec. « Nous allions jouer au parc avec Perec et un autre qui s'appelait Weiss. Klarsfeld, Perec, Weiss. Juifs tous les trois et fils de déportés, mais on n'en a jamais parlé entre nous. Pas question d'en faire une complicité à l'époque, c'était quelque chose qu'on gardait pour soi. » Serge, d'ailleurs, n'a pas la tête à ça. Il étudie l'histoire, les sciences politiques, a pour principale occupation les oeuvres complètes de Stendhal et de Balzac, sans ambition. Son enfance, il la garde pour lui. On dirait un secret. Tout comme le souvenir de celui qui allait devenir la référence en toutes choses, son père.

C'était en 1943, à Nice. Serge Klarsfeld, âgé de huit ans, s'était réfugié là avec sa soeur et ses parents. Son père, un homme d'affaires d'origine juive et roumaine, combattant valeureux de la bataille de la Somme en 1940, devenu résistant, avait eu l'idée de fabriquer une cachette dans la penderie, derrière une cloison de contreplaqué. Le jour où la Gestapo est arrivée, il a rangé sa famille derrière la cloison et est allé ouvrir la porte. Serge ne prenait pas ça « trop au tragique », comme il dit. Son père leur avait dit : « C'est vous qui devez être protégés. Moi, si on m'arrête, je survivrai parce que je suis fort. » De derrière la cloison de contreplaqué, on entendait tout, raconte Serge Klarsfeld. On a entendu un Allemand demander en français : « Où sont votre femme et vos enfants ? » - « Il y a eu une désinfection, répond le père, ils sont partis à la campagne. » L'Allemand a fouillé

l'appartement, s'est approché de la penderie, a rabattu les vêtements sur la tringle. N'a rien vu. Il a demandé au père de le suivre, mais celui-ci a eu un dernier scrupule : les clés. Il n'avait pas les clés de l'appartement. Ça pouvait paraître louche. Alors, profitant de ce que le groupe de gestapistes s'affairait chez les voisins, il est revenu à la cachette, a juste dit à sa femme : « Les clés. » « Il a embrassé la main de ma mère, raconte Serge. Et il est parti. » Auschwitz. Puis les mines de Fürstengrübbe pour avoir assommé un kapo. Les mines étaient faites pour y survivre quelques semaines, lui a tenu six mois. Mort à l'infirmerie ou sélectionné pour la chambre à gaz. « Il aurait pu survivre s'il avait courbé la tête », dit très calmement Serge Klarsfeld.

Et puis la vie a repris. Stendhal, Balzac, le reste. « Je lisais en désordre, je ne réfléchissais pas beaucoup, je me laissais porter par le temps. « Jusqu'à ce jour de 1960 où, sur un quai de métro de la Porte-de-Saint-Cloud, il aperçoit une jeune femme, un livre à la main. Il lui demande « Vous êtes anglaise ? » Raté, elle est allemande, mais apprécie beaucoup son complet prince-de-galles. Elle en avait eu assez de l'Allemagne, de son éducation protestante, de son milieu « enfermé ». Pendant la guerre, ses parents n'étaient ni résistants ni hitlériens, son père était dans la Wehrmacht, faisait tout comme il fallait. A vingt ans, par un matin blême, Beate débarque avec une amie à la gare du Nord.

C'est leur rencontre qui va tout changer. Face à l'histoire de Serge, Beate est gênée. « En Allemagne, l'école ne nous apprenait pas grand-chose sur la seconde guerre mondiale. Un professeur nous disait que tout était de la faute des Russes. Avec Serge, j'ai ouvert les yeux. Et ma gêne s'est changée en sentiment de responsabilité morale, historique. » A ses côtés, Serge aussi ouvre les yeux sur sa propre passivité. « Ça m'a réveillé. »

ENTRANT dans l'action, il apprend la révolte. Et surtout autre chose : le scandale comme moyen de pression. Serge prend un air faussement détaché, visiblement content, comme chaque fois qu'il repense à leurs combats, seuls contre tous : « Déjà, en mai 1968, personne ne nous écoutait. On était dans une autre histoire. Nous, ce qu'on voulait, c'est que les anciens nazis quittent leurs postes de dirigeants en Allemagne. »

Le culot, un culot incroyable. En 1968, c'est Beate qui donne le ton. « Kiesinger, nazi ! », hurle-t-elle en plein Bundestag au chancelier allemand Kurt-George Kiesinger, après avoir martelé qu'il était responsable de la propagande radiophonique du Reich. Petit remue-ménage, relayé par la presse, mais il lui en faut plus. A l'écrivain Günter Grass, elle promet : « Je giflerai le chancelier. » On se dit que c'est pour rire, des mots comme ça. Mais, chez les Klarsfeld, il n'y a pas de mots comme ça. La même année, elle profite d'un congrès pour franchir la barrière de gardes du corps, se retrouve face au chancelier et, clac, le giflé de toutes ses forces.

Les cellules des prisons, Serge et Beate sont des habitués. Ils font le tour du monde pour traquer les criminels, dénoncer, militer. Malgré tout, on ne peut pas s'empêcher de trouver ça assez drôle, leurs facéties. « Oui, il faut dire qu'on a toujours beaucoup ri. On n'est pas des fanatiques tristes », confie Serge Klarsfeld, soudain goguenard derrière son énorme bureau. Il se souvient de ce meeting néo-nazi dans une grande brasserie de Munich. Le photographe Elie Kagan était venu avec lui, il s'est mis à sauter sur les tables devant un millier de personnes. « Il ressemblait tellement à un juif de Pologne, avec sa barbe, que l'assistance le regardait avec effarement. Je n'en pouvais plus de rire. » A son tour, c'est lui qui est monté sur la tribune. « Laissez parler un juif ! », a-t-il lancé, et tout le monde s'est mis à battre Serge. « J'ai ri jusqu'au dernier moment, raconte-t-il. Après, un peu moins. » C'était gagné : le lendemain, la photo du juif battu par des néo-nazis paraissait dans les journaux allemands et les réunions de ce genre ont disparu des centres-villes. Quant à leur tentative ratée d'enlèvement du nazi Lischka, à qui ils tapaient en vain sur le crâne sans parvenir à l'assommer, Beate en rigole encore. « Ce pauvre Lischka ! Il ne réagissait même pas et il ne tombait pas, rien à faire. Finalement on l'a laissé là. »

La légende Klarsfeld. Les archives, le culot, le courage, l'obstination, le scandale pour attirer l'attention des journalistes, déclencher les affaires. Sans la tentative d'enlèvement de Lischka, pas de procès Lischka. Sans la gifle au chancelier Kiesinger, pas d'élection de Willy Brandt. Et la liste est longue. « Militants avocats et non pas avocats militants », se disent-ils. Militants avant tout. Tout en détestant le droit, ils s'y sont collés en famille, voyant dans le tribunal le lieu du rachat. L'objectif, pour eux, n'est pas de liquider, c'est de traduire en justice. Et de publier à compte d'auteur, inlassablement, des dizaines d'ouvrages. Après le procès de Cologne, ils ont joué un rôle essentiel dans ceux de Klaus Barbie, Paul Touvier, Maurice Papon, Aloïs Brunner.

Il y a quelques sujets qui font sortir Serge Klarsfeld de ses rondeurs. La simple mise en cause d'Ariel Sharon et de la politique d'Israël en est un. Pour l'énerver, il y a aussi l'affaire Castagnède, lors du procès Papon. Là, il rosit, se retient pour garder sa mine courtoise. Car le goût du scandale ne leur a pas attiré que des amis. Les Klarsfeld jouent cavalier seul et ils en sont fiers, quitte à se mettre à dos leurs alliés théoriques lors des grands procès d'assises, les autres avocats des parties civiles. Quand le président Castagnède met en liberté Maurice Papon en préalable aux débats, les Klarsfeld veulent sa peau. « Il était en faveur de l'acquittement, il fallait empêcher ça », commente Serge avec satisfaction. En guise de coup de théâtre, Arno sort de son chapeau, à l'audience, un lien de parenté lointain entre le président et l'une des victimes. Il demande la récusation. Les autres avocats des parties civiles sont indignés. Pour eux, cela

reviendrait à l'arrêt du procès.

La hache de guerre est déterrée. Serge Klarsfeld n'y va pas par quatre chemins : « Les avocats sont des gens impossibles qui ne défendent pas notre cause mais la cause de leurs clients. » Dans la ligne de mire, trois avocats des parties civiles, Michel Zaoui, Alain Lévy et Alain Jakubowicz. Face à eux, Serge Klarsfeld et son clan, pour ne pas dire ses fidèles. Un gourou ? Il arrive qu'on l'appelle « le Maître ». Le bulletin de la FFDJF se charge de la propagande. Me Jakubowicz y apparaît sur une photo en discussion courtoise avec « l'ennemi », l'avocat de Maurice Papon. En guise de commentaire : « [Jakubowicz et Zaoui] abusent de la notion de confraternité aux dépens des victimes », « plus imprégnés par le code pénal que par les visages des enfants déportés ». Le reste est du même acabit. Pour

Me Zaoui, « Klarsfeld, c'est Janus. J'ai une immense admiration pour leur oeuvre, leur rôle majeur dans l'éveil des consciences. Mais ils dérapent. Ils instrumentalisent la justice. Ils ont agi comme si nous étions encore sous Vichy et non pas cinquante ans après, dans un Etat de droit. »

Serge s'en fiche. Du moment qu'il sert « la cause ». Dans son bureau, il trône en chef de clan. Et se fixe encore une tâche : finir la réédition du Mémorial, à l'aide d'archives supplémentaires. « Je le refais depuis des années, c'est un travail sans fin, soupire-t-il avec l'air ravi de l'entêté. A part ça, les principaux combats sont derrière nous, et ils ont été gagnés. Il nous reste à vieillir le moins mal possible. Et à faire en sorte que les enfants soient heureux. ».

*Marion Van Renterghem, Le Monde, 9 novembre 2001*

# KLARSFELD ET COMPAGNIE

**HERITAGE Depuis le début de leur lutte contre l'oubli, l'antisémitisme et le nazisme, en 1966, Beate et Serge Klarsfeld suivent la même logique. Dont leur fils Arno est le digne héritier**

En giflant publiquement, le 7 novembre 1968, le chancelier allemand Kiesinger, qui avait été durant la guerre directeur adjoint de la propagande radiophonique du Reich vers l'étranger, Beate Klarsfeld imprimait son style à la « méthode Klarsfeld ». Provocation, mise en scène, courage physique et captage des médias. À l'époque où cette baffe fondatrice envoyait sa maman pour quatre mois derrière les barreaux, Arno Klarsfeld était âgé de 2 ans.

Trente ans plus tard, à Bordeaux, le digne héritier de Beate et de Serge Klarsfeld perpétue la tradition familiale en cherchant à mettre hors jeu le président Castagnède, sous les yeux ahuris des autres parties civiles. La condamnation de l'administration de Vichy qu'espéraient les Klarsfeld à travers le procès de Maurice Papon ne leur semblant pas probante (lire page ci-contre), Arno et son père brouillent délibérément le jeu. L'effet est immédiat. Les débats bordelais, relégués depuis quelques semaines au second plan de l'actualité, reviennent immédiatement sur le devant de la scène.

## « Le cri de mon peuple »

Ainsi sont les Klarsfeld. Jusqu'au-boutistes et un rien manichéens. Au moment de la rencontre parisienne de Serge et de Beate, au début des années 60, rien n'annonce encore leur destin obstiné de traqueurs de nazis et de serviteurs de la mémoire juive.

Elle est âgée de 24 ans lorsqu'elle se marie avec lui, qui a 27 ans, en 1963. Fille d'une modeste famille berlinoise protestante, fluette et sensible, les yeux couleur châtaigne, le front volontaire et le sourire presque enfantin, elle est venue à Paris pour se placer au pair et finir sa formation de secrétaire bilingue. Avant même de croiser Serge, elle exprime son tempérament rebelle dans un livre, « Allemandes au pair à Paris, guide et manifeste », qui n'est pas sans provoquer un certain émoi. La passion est déjà là, prête à s'enflammer pour une cause.

Serge la lui fournira bientôt. Lui est fils d'Arno Klarsfeld, un juif roumain exilé en France qui s'est engagé en 1939 dans un régiment de volontaires étrangers pour ferrailler contre l'Allemand dans la Somme. Durant l'Occupation, la famille Klarsfeld se replie dans un appartement niçois, où Arno aménage une cache au fond d'une penderie, en prévision du pire. Lequel ne tarde pas à frapper à la porte, le 30 septembre 1943, vers minuit. On réveille les enfants, on se presse de faire les lits et de dissimuler toute la famille dans le double fond. Excepté Arno, le père, qui veut, par sa présence, éviter une fouille en règle du logement. Arno, grand-père d'Arno, se sacrifie pour les siens. Arrivé à Auschwitz, il assomme un kapo qui le

frappe. Il ne reviendra pas du bagne, où il est envoyé en représailles.

Reste qu'en ce début des années 60, au moment de son mariage dans une France insouciant, la conscience juive de Serge n'a toujours pas émergé. De son refuge dans une école catholique après la rafle de Nice, le jeune Serge est passé à celui des livres et de Sciences Po. La rencontre avec Beate et un pèlerinage à Auschwitz, en 1966, le ramènent définitivement à lui, à eux : « Il me semblait que j'entendais le cri de mon peuple, un cri à la mesure du crime, un cri impossible à interrompre, se prolongeant à l'infini. » L'année suivante, comme son père en 1939, il se porte volontaire en Israël lorsque survient la guerre des Six Jours. Beate, un an plus tard, gifle publiquement Kiesinger au visage en le traitant de nazi.

## « Violence symbolique »

Dès l'affaire de la gifle, les Klarsfeld déterminent leur rapport aux médias : « Il faut agir avec une violence symbolique qui entame la conscience publique. Quand on est faible, il faut agir avec force, violer la légalité avec tact. »

Une ligne dont ils ne se départiront pas, à mesure que les rôles de l'un et de l'autre se précisent : elle en porte-parole et commis voyageur, dénonçant l'Holocauste pour fustiger l'antisémitisme d'aujourd'hui de Prague à La Paz, en passant par Beyrouth et nombre de géôles. Lui de plus en plus centré sur le combat juridique.

Le tableau de chasse débute par la traque des criminels condamnés par contumace en France et tranquillement à l'abri en Allemagne. L'une de leurs premières cibles est Kurt Lischka, l'ancien chef de la Gestapo à Paris, l'homme de la rafle du Vel'd'hiv, recyclé comme fondé de pouvoir d'une grosse firme de céréales à Cologne. Les Klarsfeld tentent de l'enlever. Et lèvent peu à peu les barrières juridiques qui le protègent, lui et les autres. Les Heinrischsohn, Hagen, l'ex-chef de la Gestapo à Bordeaux... Les responsables de l'appareil policier en France durant l'Occupation ne trouvent aucun répit.

Ceux qui sont réfugiés en Bolivie et au Pérou, non plus. La Bolivie ne veut pas lâcher Klaus Barbie ? Les Klarsfeld, aidés par Régis Debray, l'enlèvent, mais échouent au Chili, à cause de la chute de Salvador Allende. Dix ans supplémentaires d'entêtement déboucheront sur l'expulsion du « boucher de Lyon ».

Entre-temps, Arno a grandi. Et s'est fait « militant-avocat », comme papa. Il plaide dans le procès Touvier. Puis débarque cet automne à Bordeaux dans le procès

Papon. Oú le président Castagnède, dès la remise en liberté de l'accusé, en octobre, devient « suspect » aux yeux du clan.

À la première occasion, les Klarsfeld ont donc tenté,

cette semaine, un énième « enlèvement ». Quoi de plus naturel ?..

« Quand on est faible, il faut agir avec force, violer la légalité avec tact »

*Dominique De Laage, Sud Ouest, 1<sup>er</sup> février 1998*

## TROIS QUESTIONS À... SERGE KLARSFELD

### **1. Vous avez établi en 1978 le Mémorial de la déportation des juifs de France. Que pensez-vous de cet autre mémorial consacré aux déportés « non raciaux » ?**

La difficulté de cette liste tient au fait qu'à ma connaissance elle ne recense pas uniquement les déportés pour fait de résistance ou pour appartenance politique. Y figurent également des personnes raflées au hasard, des trafiquants du marché noir ou même des collaborateurs arrêtés par les Allemands pour des délits de droit commun. Le comble du comble a été la présence, dans une première édition du Mémorial, de Jacques Schweblin, ignoble chef de la police aux questions juives. Avec la coopération documentaire du secrétariat d'Etat aux anciens combattants, on aurait pu établir d'abord un mémorial consacré aux résistants et passer ensuite aux autres catégories.

### **2. La difficulté ne tient-elle pas à la définition floue de la déportation ?**

La définition stricte de la déportation, c'est d'avoir été transporté hors du territoire national. Il est sous-entendu, dans le monde de la résistance et de la déportation par les nazis, que les déportés ont ensuite été internés ou assassinés, pour la plupart d'entre eux, dans les camps de concentration ou d'extermination.

Mais des partisans de Vichy s'en tiennent à la définition stricte et prétendent : « Pétain a été déporté », « Laval

a été déporté ». Même Bousquet s'est présenté à la Haute Cour de justice comme « déporté », alors que les Allemands, pour le protéger, l'ont emmené en famille dans une villa sur le lac de Constance avec deux voitures, dont une pour les bagages.

### **3. Vous préparez une nouvelle édition du Mémorial, qui doit sortir vers mai 2005. Pourquoi ?**

Le nombre de 75 721 que nous avons établi en 1978 reste exact, auxquels il faut ajouter 3 000 morts dans les camps de Vichy avant d'être déportés et un millier de fusillés ou d'exécutés parce que juifs. Mais nous allons procéder à de nouvelles corrections, rectifications, précisions, en particulier nous allons indiquer le lieu d'arrestation des 64 000 adultes. Ainsi se recrée une mémoire vivante.

Depuis que nous avons publié le Mémorial des enfants juifs déportés de France, des centaines de plaques commémoratives ont été apposées dans les écoles, dans les maisons, sur les monuments aux morts dans toute la France. Nous avons déjà récupéré plus de 7 000 actes de naissance de ces enfants sur 11 400 et retrouvé plus de 4 000 photographies, 4 000 visages revenus à la lumière du jour grâce à d'interminables recherches.

Comment nier la réalité de l'extermination quand, pour chaque nom pris au hasard, nous sommes capables de retracer son état civil et son douloureux itinéraire ?

*Benoit Hopquin, Le Monde, 17 novembre 2004*

# «CHAQUE FOIS QUE J'OUVRE UNE LETTRE, QUE JE REÇOIS UNE PHOTO, C'EST COMME SI LA VIE REVENAIT»

Le «Mémorial des enfants juifs déportés de France» en est à sa dixième édition. Entretien avec l'auteur, qui a recensé 11 385 décès.

## Le Point : A-t-on une idée précise du nombre d'enfants tués au cours de la Shoah ?

Serge Klarsfeld : On parle de 1,5 million sur 6 millions, mais c'est un chiffre approximatif. Aucune étude précise n'a été faite. Le mémorial Yad Vashem est en train d'établir les noms des 6 millions de personnes tuées, et quand il aura terminé ce travail, d'ici quelques années, alors on saura.

## Qu'en est-il pour la France ?

J'ai pu établir un bilan chiffré, mais la tâche était plus facile, il y en avait moins et je disposais d'archives, de noms, à la différence, par exemple, de la Pologne. Je suis arrivé au chiffre de 11 385, pour une population de 70 000 enfants juifs. La France a, en comparaison avec d'autres pays, sauvé proportionnellement plus d'enfants : environ 14 % ont été tués, alors que sur les 6 millions de morts, il y a eu un quart d'enfants tués.

## Comment expliquer cette différence ?

Un certain nombre d'enfants ont été cachés dans les institutions religieuses, dans des homes d'enfants. Le 1er septembre 1942, le cardinal Gerlier de Lyon indique au préfet du Rhône qu'il ne rendra pas les enfants que l'Amitié chrétienne a récupérés dans le camp de Vénissieux. C'est le moment-clé pour les Juifs en France. Nous sommes après les grandes rafles de l'été 1942 et Gerlier demande que sa protestation soit répercutée auprès des Allemands, ce que fait Laval. A partir de là, la France déclare à l'Allemagne qu'elle ne les aidera plus à arrêter des Juifs. La police française ne fournira donc plus ses fichiers et ne participera plus aux arrestations, comme à l'été 42. En 22 mois, les Allemands arrêteront ensuite autant de Juifs - 35 000 - que les Français en 11 semaines.

## Comment avez-vous procédé pour mener vos recherches ?

J'ai commencé avec les enfants d'Izieu, lors du procès Barbie. Je savais que Jacques Vergès, l'avocat de Barbie, contesterait leur existence. Je me suis donc efforcé de retrouver une partie civile liée à chaque enfant. J'ai retrouvé une quarantaine de familles et cette recherche m'est restée en mémoire. Puis on m'a demandé la réédition du «Mémorial de la déportation des Juifs de France», qui datait de 1978. Plutôt que de refaire la même chose, je me suis consacré à un autre mémorial dédié

aux enfants en retrouvant à chaque fois l'adresse où ils avaient été arrêtés. Je disposais de près de 7 000 actes de naissance. J'ai distribué des posters dans les centres communautaires, j'ai fait passer des annonces et la première année, en 1994, j'ai reçu près de 1 500 photos. Aujourd'hui, je prépare la dixième édition et j'ai près de 4 200 visages. Chaque matin, au courrier, je reçois de nouvelles images. Je suis aidé d'une «détective» de 90 ans, Mme Balseiro, une institutrice, qui s'est prise de passion pour notre entreprise. Elle écrit aux familles, elle fouille. On m'envoie encore des journaux d'enfants, des robes de l'époque.

## L'enfant a-t-il été, plus que l'adulte, au coeur du programme d'extermination ?

On connaît l'épisode du ghetto de Lodz où en septembre 1942, les nazis demandent au Conseil juif de leur livrer près de 13 000 enfants en même temps que des personnes âgées. Les enfants sont plus vulnérables, car improductifs. Mais il n'y a pas eu sinon d'action spécifique : ils sont tués avec leurs parents dans les massacres d'Europe de l'Est ou acheminés avec eux jusque dans les camps. Ils meurent aussi plus facilement de la famine dans les ghettos. A l'inverse, certains profitent de leur petite taille pour en sortir et se livrer à la contrebande de vivres.

## Et en France, où il n'y a pas eu de ghetto ni de fusillades massives ?

Le dernier convoi de Drancy vers Auschwitz part le 31 juillet 1944. Alois Brunner le remplit avec 323 enfants arrêtés dans les foyers juifs de la région parisienne. Le représentant de l'Ugif (Union générale des israélites de France, NDLR) vient plaider leur cause, mais Brunner lui répond que ce sont des «vengeurs», qu'ils présentent un danger pour l'avenir. En tuant les enfants, on extermine plus sûrement la race juive. Mais au début des rafles de juillet 1942, dites du Vel d'Hiv', l'enfant n'est pas la priorité des Allemands et des policiers français. On n'a pas prévu qu'en arrêtant les parents, on arrêterait aussi leur progéniture. Il était vaguement prévu qu'ils aillent dans des foyers de l'Assistance publique ou dans les foyers de l'Ugif. Mais ils se retrouvent avec 4 000 enfants. Que faire d'eux ? Le régime de Vichy, qui repose sur le triptyque «Travail, Famille, Patrie», ne veut pas séparer les enfants des parents. C'est la fameuse phrase de Laval au conseil des ministres du 10 juillet 1942, qui justifie l'arrestation des enfants «dans une intention d'humanité».



Les Allemands demandent le feu vert à Berlin, qui exclut dans un premier temps les convois d'enfants. C'est pourquoi ils seront séparés de leurs parents aux camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.

### **A-t-on connaissance de sauvetage massif d'enfants en Europe ?**

Avant la guerre, les Britanniques ont mis en place des trains qui ont évacué d'Allemagne des enfants juifs. Cette action a pu avoir lieu grâce à des Juifs allemands qui avaient déjà émigré en Angleterre. Dans les camps, la plupart des enfants sont liquidés dès leur arrivée.

### **Mais qu'arrive-t-il à ceux qui échappent à la**

### **première sélection ?**

Ils sont parfois pris en main, protégés par les adultes. Ou bien il se tisse des solidarités générationnelles et il se forme des groupes de jeunes, surtout chez les Hongrois.

### **Votre travail avec les morts ne finit-il pas par vous peser ?**

C'est un travail de vie. On repêche des enfants qui auraient dû finir dans les poubelles de l'Histoire. Chaque fois que j'ouvre une lettre, que je reçois une photo, c'est comme si la vie revenait. Une ligne du «Mémorial» va exhumer un visage, une histoire particulière. Ensuite, un enseignant fera un travail sur lui avec ses élèves, il aura une vie posthume.

*François-Guillaume Lorrain, Le Point, 2 juillet 2012*

# SERGE KLARSFELD: «LA JUSTICE ALLEMANDE S'EST MONTRÉE DOCILE»

**Dans La Traque des criminels nazis (éd. Tallandier et L'Express), Serge Klarsfeld livre avec force sa vérité. Sur la mansuétude dont ont longtemps bénéficié les ordonnateurs de la Solution finale. Sur la difficulté, aussi, de juger les ultimes survivants. Extraits.**

[Extraits] Le mythe de la traque

«Disons-le haut et fort : la chasse aux criminels de guerre nazis est un mythe. N'en déplaise aux journalistes, aux écrivains et aux cinéastes, il est faux d'affirmer que ces criminels ont été activement recherchés.

Au vrai, ils l'ont été beaucoup moins que nombre d'escrocs d'envergure internationale... Il faut savoir regarder la vérité en face et séparer lucidement la fiction de la réalité, si triste et décevante soit-elle. Seule la trop brève période de coopération entre l'Est et l'Ouest, de 1945 à 1947, donna lieu à une «chasse» digne de ce nom.

La guerre froide y mit un point final. Elle fut une véritable bénédiction pour les criminels nazis, très souvent graciés et parfois rapidement libérés, notamment par les Américains.

Des films comme *The Boys from Brazil*, *Marathon Man* et *The Odessa File* ont contribué à entretenir une autre légende, tout aussi fautive : celle d'une traque impitoyable menée par des commandos de justiciers juifs.

Aucun peuple, je crois, victime d'une souffrance immense comme le fut le peuple juif aux mains des nazis, n'aurait laissé la vengeance prendre aussi peu de place dans son cœur. Israël n'a jamais agi illégalement à l'encontre des criminels nazis relaxés, acquittés ou condamnés, en Allemagne ou en Autriche, à des peines scandaleusement faibles.

Les impératifs de la lutte contre le terrorisme, la nécessité de s'intégrer à un ensemble occidental dont il fallait bien respecter les règles de cohabitation, le rôle permanent de l'Autriche comme sas de sortie des juifs des pays de l'Est, l'appui matériel apporté par la République fédérale à l'Etat juif et la volonté d'établir avec elle des relations diplomatiques ont conduit Jérusalem à ne jamais intervenir directement contre les criminels nazis dans ces deux pays.

Israël s'est contenté de fournir aux procureurs allemands les témoins et les documents qu'ils lui demandaient et d'exiger que justice soit faite. Si la traque des criminels nazis par des juifs assoiffés de vengeance relève du mythe, un fait, bien réel celui-là, mériterait d'être mieux connu.

En effet, ce sont des juifs qui sont à l'origine des premiers efforts de recherche sur les crimes commis contre eux. Dès 1940 est fondé, à Haïfa, un bureau d'investigation de l'Agence juive qui amasse les renseignements recueillis

auprès des nouveaux immigrants sur les criminels nazis.

En mars 1943, le département politique de l'Agence juive établit une section spéciale des questions juives de la diaspora. En mars 1944, cet organisme devient le Bureau de recherches sur la situation des juifs sous la domination nazie.[...]

## L'échec de la justice allemande

«La valeur historique et éducative du procès Eichmann a été immense. On s'est rendu compte alors que les Allemands n'avaient presque rien fait eux-mêmes pour punir les architectes de la Solution finale, ceux-là mêmes dont les noms avaient été évoqués à Jérusalem. Pourtant, 90 % des criminels nazis se trouvaient en Allemagne ou en Autriche...

De 1949 à 1970, les tribunaux allemands, peuplés de nombreux magistrats au passé nazi, ont battu des records de lenteur et d'indulgence à l'égard des criminels de guerre. Ils ont multiplié les instructions interminables qui se finirent par des non-lieux, les procès interrompus par la santé prétendument défaillante des accusés, les demandes d'extradition délivrées au compte-gouttes et négociées si lentement qu'elles permettaient au criminel visé de prendre toutes ses dispositions pour quitter le pays qui l'hébergeait. Sur plus de 80000 instructions, 6425 criminels seulement ont été condamnés, dont 151 à la prison à vie. Les sentences furent, le plus souvent, bien clémentes. [...]

## Le procès de Francfort

«En 1958, les ministres de la Justice des Länder allemands décidèrent de mettre en place, à Ludwigsburg, un organisme chargé de mener des enquêtes préliminaires sur les crimes de guerre du IIIe Reich : c'était la naissance de l'Office central pour l'élucidation des crimes du national-socialisme, dont le travail devait alimenter la justice et lui permettre de mettre en accusation les coupables. [...]

Le travail de [cet] office déboucha sur le procès de Francfort, de 1963 à 1965, au cours duquel 22SS, membres de l'encadrement d'Auschwitz-Birkenau, durent répondre de leurs actes. [...]

Par ce procès, baptisé «procès d'Auschwitz», la République fédérale voulait prouver qu'elle n'était pas indifférente à la tentative de détruire le peuple juif et qu'elle était capable de demander, elle-même, des comptes

à certains des responsables. Mais les audiences soulevèrent de nombreuses questions qui pouvaient se poser pour bien d'autres criminels nazis.

Le Hongrois Sandor Kepiro, qui fut parmi les criminels nazis les plus recherchés, a été jugé, et acquitté, en 2011, à Budapest.

Comment se faisait-il que les assassins d'Auschwitz aient été découverts seulement après 1960, alors qu'ils vivaient tous, sauf un, sous leurs véritables identités? N'y avait-il pas, avant 1963, des preuves et des témoignages suffisants pour arrêter les coupables?

Le déroulement du procès de Francfort, largement couvert par la presse internationale, a montré que les accusés n'avaient pas le sentiment d'être rejetés par leur peuple, mais d'être les victimes de manoeuvres politiques. Leurs déclarations étaient impudentes. Leurs avocats accusaient les témoins survivants des camps de mentir et de diffamer l'Allemagne. Cet immense crime racial commis à Auschwitz était dénaturé par la façon dont était conduit ce procès.

L'Office central pour l'élucidation des crimes du national-socialisme, à Ludwigsburg, s'est contenté d'être le porte-parole d'une justice allemande critiquée. Jamais il n'a joué réellement le rôle d'aiguillon qu'il aurait pu tenir si tels avaient été le but de ses créateurs ou la volonté de ses dirigeants.

C'est ainsi que l'Allemagne s'est évité certains des grands procès historiques de la Solution finale : pas de procès pour Werner Best, le créateur, avec Heydrich, des commandos spéciaux d'extermination; pas de procès pour Horst Wagner, chargé, aux Affaires étrangères, de lever les obstacles diplomatiques à la déportation de nombreuses catégories de juifs; pas de procès pour Theodor Ganzenmüller, le soussecrétaire d'Etat aux Transports, qui a fourni à Eichmann les sinistres trains de la mort [...]. «

### **Faut-il juger les sentinelles?**

« Il me semble que le message proclamé si clairement à Nuremberg [NDLR : le grand procès des principaux dignitaires du régime, de novembre 1945 à octobre 1946] contre les crimes nazis a été entendu dans le monde occidental. Diverses justices nationales ont continué, longtemps après la fin de la guerre, à diffuser ce message en poursuivant les criminels du IIIe Reich [...].

Quant aux sentinelles en poste dans les camps d'extermination, la justice allemande leur demande encore des comptes en 2013. Le postulat nouveau, c'est que ces hommes sont coupables - sauf à prouver qu'ils sont innocents. Or, il n'y a pas de témoins. Pas de documents, non plus, les incriminant directement. Comment ces accusés peuvent-ils se disculper, si longtemps après la guerre? La Cour fédérale de justice de Karlsruhe aura à décider s'il est possible de juger sur de telles bases.

Nous sommes confrontés à un difficile dilemme. Les victimes veulent qu'on juge jusqu'au dernier moment, jusqu'au dernier souffle du dernier criminel nazi. Seulement voilà : une justice démocratique doit procéder de manière équitable.

Certes, un tribunal de Munich a condamné John Demjanjuk, ancien gardien du camp de Sobibor, à cinq ans de prison en 2011 pour complicité dans l'assassinat de 27900 juifs. Mais, dans son cas, il existait un document que j'avais fourni, il y a vingt ans, à la justice française: le procès-verbal de l'interrogatoire, par un procureur soviétique, d'un autre gardien de camp ukrainien, Ignat Danilchenko, qui a témoigné avoir servi au côté de Demjanjuk à Sobibor, puis à Flossenbourg.

Grâce à ce document, l'accusation avait la certitude, au moins, que Demjanjuk faisait bien partie des gardiens qui poussaient les juifs vers les chambres à gaz.

Pour autant, il ne faut pas oublier que ces hommes, à l'instar de Demjanjuk et de Danilchenko, ont été confrontés à un choix terrible : mourir de faim dans un camp de prisonniers soviétiques ou servir dans un camp de concentration allemand. Etait-ce un véritable choix ? Ils n'étaient pas allemands, ils ne faisaient pas partie des décideurs.

Vis-à-vis de ceux-là, les ordonnateurs de la Solution finale, la justice allemande s'est montrée docile. Elle a agi comme la société le lui demandait.

Quand les grands criminels étaient encore de ce monde et qu'il existait des tonnes de documents les accablant, quand les témoins à charge étaient encore vivants, les tribunaux d'outre-Rhin ont préféré ne pas les juger. Et, aujourd'hui, la justice se montre tout aussi docile en envisageant de poursuivre 30 anciens gardes d'Auschwitz...»

*L'Express, le 9 novembre 2013*

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/serge-klarsfeld-la-justice-allemande-s-est-montree-docile\\_1297309.html#T3LQcMzv5bVKHpSZ.99](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/serge-klarsfeld-la-justice-allemande-s-est-montree-docile_1297309.html#T3LQcMzv5bVKHpSZ.99)



*Partie 2*

# ***Les grands procès***



# PÉTAIN ET LE STATUT DES JUIFS : LE DOCUMENT CHOC

**L'avocat Serge Klarsfeld révèle que l'original du texte instaurant les mesures antisémites, annoté et durci par le Maréchal, a été retrouvé récemment.**

HISTOIRE. L'existence d'un document inédit de portée historique, soulignant l'implication du maréchal Pétain dans l'élaboration du statut des Juifs, a été révélée, hier, par Serge Klarsfeld, le fondateur de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France. Un exemplaire du texte de loi « portant statut des juifs », loi datée du 3 octobre 1940, annoté par le maréchal Philippe Pétain, selon l'avocat, a en effet récemment été remis par un donateur anonyme au Mémorial de la Shoah à Paris - et rendu public à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la création de ce statut.

Il s'agit d'un texte dactylographié de plusieurs pages sur lequel figurent de nombreuses mentions au crayon. « De nombreux experts ont déjà authentifié l'écriture du maréchal Pétain, et nous allons continuer à travailler sur ce document », explique Éric de Rothschild, président du Mémorial de la Shoah.

Or, ces annotations, loin d'être anodines, révèlent la volonté du correcteur de supprimer les exceptions au statut qui avaient été prévues, ou laissées, par l'administration. A ainsi été rayée de bout en bout la phrase « être descendant de Juifs nés français ou naturalisés avant l'année 1860 », qui aurait permis à une partie des Juifs l'accès ou l'exercice de fonctions publiques. Le relecteur du texte a ajouté de sa main, à la liste des fonctions interdites aux Juifs, la « justice de paix », non spécifiée dans la copie initiale. À la ligne du dessous, il glisse d'une petite écriture soignée, au crayon à papier, les mots « toutes assemblées issues de l'élection ». Les mandats électifs ne figuraient en effet pas dans l'énumération des secteurs proscrits « c'est-à-dire, précise Serge Klarsfeld, que les Juifs pouvaient être députés, sénateurs, membres du conseil municipal, etc. Mais Pétain ajoute de sa main que les Juifs ne peuvent pas faire partie d'assemblées issues d'une élection ». Idem pour l'enseignement, secteur dans lequel les

mesures antisémites ne visaient au départ « que » les proviseurs, directeurs d'établissements scolaires, recteurs d'académie et inspecteurs. Mais une mention manuscrite vient ajouter « tous les membres du corps enseignant »...

« Ce qui est extraordinaire, c'est que ce document éclaire l'état d'esprit dans lequel travaillait Pétain », analyse Éric de Rothschild. Le rôle actif joué par le gouvernement de Pétain a déjà été souligné mais les documents établissant les responsabilités sont rares. Si les lois antisémites de Vichy ont été annulées à la Libération, en août 1944, la France n'a reconnu qu'en 1995, par la voix de Jacques Chirac, sa responsabilité dans la déportation des Juifs.

« C'est sans doute le troisième document de cette force que l'on retrouve », estime Serge Klarsfeld, citant l'album d'Auschwitz, exposé au mémorial de Yad Vashem à Jérusalem, et le télex d'Izieu accusant Klaus Barbie.

Jusqu'à présent, seul le journal de Paul Beaudoin, alors ministre des Affaires étrangères, faisait état de l'implication personnelle de Pétain dans le durcissement du statut antijuif. L'ancien ministre des Affaires étrangères du Maréchal avait rapporté en 1946 : « Le statut a été étudié pendant deux heures au Conseil des ministres, c'est le Maréchal qui se montre le plus sévère. Pas un Juif dans la justice, pas un Juif dans l'enseignement. »

« Les Allemands eux-mêmes parlaient à cette date de religion juive, quand ce document fait état d'une »race juive\*, note Serge Klarsfeld. On a bien affaire, alors, à un authentique régime antisémite. On voit que parler du rôle soi-disant protecteur du régime de Vichy, c'est complètement faux. »

Plusieurs historiens ont toutefois regretté hier que ce document n'ait pas été directement versé aux Archives nationales.

*Laurence Charette, Le Figaro, 4 octobre 2010*

# PAPON : L'INSTRUCTION TERMINÉE EN JUIN

**Président de l'Association des fils et filles de déportés, Serge Klarsfeld a été longuement reçu, hier après-midi à Bordeaux, par le conseiller à la cour Mme Léotin.**

« Elle m'a appris que l'instruction de l'affaire Papon serait terminée avant la fin du mois de juin », a confié M e Klarsfeld qui était accompagné de son fils Arno et de M e Touzet, tous deux avocats de l'association.

Avant le terme de cette instruction, Maurice Papon, 84 ans, inculpé de « crimes contre l'humanité » sera naturellement longuement entendu par le magistrat sur les convois de 1943 et 1944.

L'affaire Papon existe à Bordeaux depuis la première plainte déposée en décembre 1981, il y a plus de treize ans. Plusieurs familles de victimes de la déportation vers les camps de la mort, reprochent à l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944, d'avoir ordonné l'arrestation de 1 700 juifs. « Les parties civiles sont à la fois patientes et

impatientes. Je n'ai jamais été inquiet dans ce dossier, j'ai toujours fait confiance aux magistrats. Ce n'est pas contre eux que nous avons fait pression mais contre le pouvoir politique. Dans ces affaires de crimes contre l'humanité, les meilleurs alliés des parties civiles sont les personnes chargées de l'instruction », a ajouté l'avocat qui a également rencontré le procureur général Henri Desclaux et l'avocat général en charge du dossier Papon, M. Defos du Rau. Faisant allusion aux déclarations, la semaine dernière, de M e Boulanger, il a assuré : « L'idée d'un double réquisitoire est fantaisiste. »

En fin de soirée, Serge Klarsfeld et Michel Slitinsky, président de l'Association des familles de victimes animaient une réunion à Bordeaux en leur présence. L'état de la procédure qui les intéresse a naturellement été largement évoquée

*Bernadette Dubourg, Sud Ouest, 14 mars 1995*

## L'AUTRE COMBAT DE SERGE KLARSFELD

**Les autorités serbes de Bosnie ont ordonné hier matin à l'avocat français Serge Klarsfeld de quitter leur capitale, Pale, où il s'était rendu pour persuader Radovan Karadzic et le général Ratko Mladic, inculpés de crimes de guerre, de se livrer au Tribunal pénal international de La Haye.**

Serge Klarsfeld, connu pour sa « chasse aux nazis », a remis vendredi une lettre au centre de presse de Pale, dont la responsable est Sonja Karadzic, la fille du président Karadzic.

« S'ils se considèrent innocents, le meilleur moyen est qu'ils établissent publiquement leur innocence », écrivait Serge Klarsfeld dans sa lettre.

« S'ils s'estiment coupables ou responsables \_ ce qui nous semble une évidence puisque des crimes de guerre et des actes de génocide ont été commis par les militaires serbes sous leur autorité \_ MM. Karadzic et Mladic doivent prendre en considération le fait que la communauté internationale ne les laissera pas impunis », ajoutait-il.

Klarsfeld a dit avoir été interpellé à son hôtel par la police serbo-bosniaque vendredi soir puis interrogé durant deux heures au commissariat.

« Ils m'ont dit à plusieurs reprises que je n'avais rien à craindre, ce qui signifiait à mon sens que j'avais tout à craindre. Mais ils ont été polis », a-t-il déclaré.

Les autorités ont alors fait savoir que Radovan Karadzic ne se trouvait pas à Pale et qu'il n'était pas intéressé par sa requête. Ordre lui a été donné de quitter la ville hier.

Le « chasseur de nazis » a choisi de se rendre à Sarajevo, qui est tout proche. « Ils méprisent le tribunal, ils n'ont aucune considération pour les juges. Ce n'est pas une analyse réaliste. Ce sont des fugitifs et il faudra bien qu'un jour ils aillent au tribunal », a-t-il estimé.

*REUTER, 25 février 1996*



# **SERGE KLARSFELD : « L'ALLEMAGNE ENCERCLAIT LA SUISSE ET ELLE AVAIT BESOIN DE CE PAYS POUR COMMERCER AVEC LE RESTE DU MONDE »**

**« Sud-Ouest Dimanche ». \_ Que vous inspire cette levée du secret bancaire et y avez-vous joué un rôle ?**

Serge Klarsfeld. \_ Je n'ai rien fait du tout par rapport à ces avoirs. Je m'intéresse depuis vingt-cinq ans aux personnes qui ont disparu et d'abord à elles. J'attache plus d'importance à faire revivre une victime qui a été anéantie dans la Shoah qu'à faire revivre des biens. Mais parler des biens peut permettre cette évocation des êtres.

**\_ Espérez-vous encore la levée de ce secret bancaire ?**

\_ Si la Suisse ouvre les portes de ses coffres, c'est à cause de la pression exercée sur elle au niveau international et de ce que cette question peut faire peser sur son image.

**\_ Pensez-vous que les Alliés ont fait le nécessaire durant ces dernières décennies ?**

\_ Il y a eu un accord en 1946 entre les Alliés et la Suisse selon lequel les premiers ont récupéré une somme largement inférieure à la réalité de l'or déposé. Mais comme les puissances victorieuses avaient besoin de la Suisse pour contracter des emprunts nécessaires à la reconstruction, elles se sont montrées relativement bienveillantes avec ce pays.

**\_ Selon vous, qui doit récupérer ces avoirs, une fois qu'ils seront recensés ?**

\_ Il est très difficile, sauf dans quelques cas, de remonter aux ayants droit des personnes qui ont déposé de l'argent avant-guerre. Je doute d'ailleurs que l'on retrouve beaucoup de comptes pleins étant donné que les établissements bancaires avaient largement la possibilité de détruire les documents, d'ouvrir les coffres des personnes qui n'avaient pas donné signe de vie depuis longtemps, de vider ce qu'il y avait dedans et de mettre n'importe quoi à la place.

Pour le bien anonyme, collectif, des solutions existent dont celle de confier par exemple les fonds à de grandes organisations juives s'occupant du reclassement des réfugiés, ou de l'indemnisation de juifs en provenance des pays de l'Est et qui n'ont rien eu. Peut-être même

l'indemnisation se fera-t-elle par l'intermédiaire d'Israël comme cela a été le cas pour les réparations versées par l'Allemagne.

**\_ Ces fonds, par qui ont-ils été gérés durant ces cinquante années ?**

\_ Par les établissements bancaires eux-mêmes. Si une personne a déposé des biens en 1935 et, qu'en 1942, elle a été déportée avec toute sa famille dans un camp où tous ont disparu, ou que les éventuels survivants ignorent qu'il y avait un compte en Suisse, ce compte est resté tel quel dans l'établissement bancaire.

Il est évident que le devoir de l'établissement aurait été de rechercher où était le propriétaire, de donner une liste de gens ayant ouvert des comptes avant-guerre au gouvernement suisse qui aurait pu la faire connaître. Mais imaginez si c'est tentant : tant de coffres ou de comptes remplis sur lesquels on peut mettre la main parce qu'il n'y a personne qui s'en soucie !

**\_ A votre connaissance, d'autres pays recèlent-ils des biens ?**

\_ Oui, on évoque l'Argentine, par exemple, et d'autres Etats refuges pour les nazis en fuite. Mais ce n'est pas la peine de regarder si loin ! Restons en France. À Bordeaux même, combien de familles ont laissé des biens en déshérence que l'Etat s'est appropriés ? Il y avait une importante bourgeoisie juive française dans cette ville. Un certain nombre de juifs ont disparu, surtout à la suite de la rafle de janvier 1944. L'argent qui a été pris aux déportés quand ils partaient n'a pas été rendu à leurs ayants droit. Et puis, il y a les sociétés qui ont été saisies.

À Bordeaux, il y a eu comme ailleurs beaucoup de sociétés « aryanisées ». Le produit des ventes de ces sociétés et de leurs stocks, qui l'a encaissé ? Je ne crois pas qu'on l'ait rendu aux ayants droits qui, de toutes façons, n'étaient même pas là pour pouvoir le toucher ! Disons qu'il y a des tiers spoliateurs qui se sont enrichis. Et l'Etat lui-même s'est enrichi. Quand les biens sont en déshérence, l'Etat les vend à son profit.

Les enfants français des juifs étrangers qui ont été déportés et spoliés n'ont jamais rien touché, alors que l'Allemagne avait versé des réparations à la France. On leur a dit du côté français que leurs parents étant étrangers, ils n'avaient pas droit à des réparations prévues pour les Français, et du côté allemand, qu'étant

français, qu'ils s'adressent au gouvernement français auquel avaient été versées les réparations. Ce qui fait que la catégorie la plus digne d'intérêt après la Libération, les enfants orphelins, n'a eu droit à rien. Il faut regarder

la poutre que l'on a dans l'oeil avant de regarder la paille ou la poutre qu'il pourrait y avoir dans l'oeil des Suisses.

(1) Serge Klarsfeld est avocat et président de l'association des fils et filles de déportés juifs de France

*Philippe Bayle, Sud Ouest, 22 septembre 1996*

# ARNO LE FRANC-TIREUR

## **COUR D'ASSISES DE LA GIRONDE Tout le monde s'interroge sur les raisons qui animent Serge Klarsfeld et son fils Arno dans leur combat contre le président des assises, Jean-Louis Castagnède**

Les « révélations » de M. Arno Klarsfeld, mercredi dernier, sur un lien de parenté entre le président de la cour d'assises, Jean-Louis Castagnède, et des victimes du convoi de décembre 1943, qui était cette semaine au centre des débats, ainsi que les conséquences qu'elles auront sur la suite du procès ne sont pas un incident isolé.

Depuis le début du procès, le 8 octobre dernier, Me Klarsfeld joue sa propre partition, se désolidarisant souvent des autres avocats des parties civiles, à des fins que les observateurs ont encore du mal à cerner.

Déjà, au troisième jour du procès, après la décision de la cour d'assises de remettre Maurice Papon en liberté, le jeune avocat de l'association des Fils et Filles des déportés juifs de France, que préside son père, Serge Klarsfeld, a vivement claqué la porte de la salle d'audience, en déclarant : « Je me retire d'une salle où le procès n'a plus de sens. »

### **Des écarts**

Le jour suivant, il est revenu s'asseoir sur les bancs des parties civiles comme si de rien n'était, justifiant son retour par la « décision du parquet général de former un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour ». Cette volte-face avait déjà été diversement appréciée et commentée par ses confrères, décidés malgré tout à jouer la carte de la solidarité dans le seul intérêt des quarante parties civiles, souvent assises aux premiers rangs de la salle d'audience, témoignant les unes après les autres de cinquante-cinq années de souffrance et de douleur.

Au début de l'examen des faits, alors que le président avait refusé de projeter, sur les trois écrans géants de la salle d'audience, la photo des parents de Georges Gheldmann, au motif que ce dernier n'était pas constitué partie civile et s'exprimait simplement comme témoin, Me Arno Klarsfeld avait lancé au visage de Jean-Louis Castagnède : « Pour vous aussi, Monsieur le Président, il y a des juifs intéressants et d'autres qui ne le sont pas. »

Le président avait encaissé l'insulte, mais, le lendemain, à la reprise des débats, le bâtonnier de Bordeaux était dans la salle d'audience, prêt à saisir son confrère parisien de cet incident. Me Klarsfeld, jouant sur les mots, n'avait point présenté ses excuses, mais « regretté » que ses propos aient pu blesser le président. Une nouvelle fois, Jean-Louis Castagnède avait accepté de passer l'éponge, non sans ajouter : « Il s'agit de paroles outrageusement inacceptables. Vos regrets viennent à

point. Je ne sais pas si je saurai toujours prendre sur moi. »

Tout au long des débats, le jeune avocat a souvent provoqué le président, prenant la parole lorsqu'il ne la lui donnait pas ou multipliant les commentaires. Mais comme, d'autre part, ses interventions étaient parfois pertinentes et fort bien venues, ses démonstrations, inattendues, et ses productions de pièces, judicieuses, le président a souvent tenté d'apaiser certains écarts de langage ou de comportement. Les rollers, avec lesquels Arno Klarsfeld se déplace à Bordeaux comme à Paris, dépassant de son sac à dos négligemment jeté à ses pieds ne provoquent guère plus que des sourires.

### **Le dernier combat**

Cette semaine, son « attitude irresponsable, infantile et inadmissible », selon Me Zaoui, a fini de marginaliser Arno Klarsfeld aux yeux mêmes de ses confrères parties civiles. Ils reprochent depuis longtemps à cet « avocat-militant » toute absence de concertation et de coopération. Franc roller, mais surtout franc-tireur

Il leur répond dans un sourire un brin provocateur : « On ne peut pas me reprocher d'avoir dit la vérité. Si j'ai appris ce lien de parenté entre le président et des victimes, Me Varaut aurait pu l'apprendre et l'utiliser pour un pourvoi en cassation. Il y avait danger. » Son « isolement » ne l'ennuie apparemment pas : « J'y suis habitué. Je suis toujours seul, ils sont toujours contre moi. »

Arno Klarsfeld n'est pas vraiment seul. Son père, même absent du procès, est extrêmement présent dans les débats. N'est-ce pas lui qui, après la remise en liberté de Maurice Papon, a dit : « Aujourd'hui, nous déclarons la guerre à M. Castagnède. » Ce sont encore les membres de son association qui, régulièrement, ont manifesté devant les grilles du palais de justice de Bordeaux, un insigne jaune collé sur la poitrine et brandissant des photos d'enfants juifs déportés. Beate et Serge Klarsfeld étaient souvent à leurs côtés.

Depuis mercredi, Serge Klarsfeld est omniprésent, et même plus virulent que son fils, devant micros, stylos et caméras, pour réclamer la récusation du président Castagnède.

Depuis mercredi, tout le monde se demande quelle est le « but de cette manœuvre » dont la subtilité déroute et qui, en apparence, a conduit ses auteurs à jouer contre leur propre camp. Soupçonner tout haut le président des assises de pouvoir favoriser les parties civiles ne

revient-il pas à induire que le président servirait plutôt les intérêts de Maurice Papon ? Serge Klarsfeld accuse catégoriquement le président de vouloir l'acquittement de Maurice Papon. Comprenez qui pourra.

En attendant, non seulement les parties civiles témoignent de l'impartialité du président, mais on rappelle aussi \_ Me Varaut ne s'en est pas privé à l'audience \_ que Serge Klarsfeld n'a jamais été un farouche partisan de la comparution de Maurice Papon devant les assises. Du coup, Me Varaut, confirmant qu'il ne demandera pas la récusation du président, n'hésite pas à parler de « coup de billard judiciaire » et de pression pour obtenir la

condamnation de Maurice Papon.

Le coup médiatique, en tout cas, a réussi. Il reste peut-être à se demander, comme le font certains de leurs détracteurs, si la volonté de Serge et Arno Klarsfeld n'était pas de « marquer un grand coup » dans cette instance, dernier procès français pour « crimes contre l'humanité », avant que prenne définitivement fin le combat de leur vie.

« Tout au long des débats, le jeune avocat a souvent provoqué le président, prenant la parole lorsqu'il ne la lui donnait pas ou multipliant les commentaires »

*Bernadette Dubourg, Sud Ouest, 1<sup>er</sup> février 1998*

# SERGE KLARSFELD : « ARNO LUI A VOLÉ LA VEDETTE » LORS DU PROCÈS PAPON

Informé de la teneur des propos de Michel Slitinsky à son égard, Serge Klarsfeld , le président des fils et filles des déportés juifs de France, nous a fait la déclaration suivante : « Je ne souhaite guère polémiquer avec Michel Slitinsky, dont les propos me semblent avant tout animés par la vanité qui le submerge. Comme je l'ai dit depuis le premier jour de cette affaire, en 81, la volonté criminelle de Maurice Papon n'a jamais été établie à l'encontre des juifs de Bordeaux. Ses actes furent antijuifs, certes, mais au nom du principe d'obéissance au régime de Vichy et non pas, pour ce qui le concerne, en fonction d'une quelconque idéologie personnelle en la matière. Notre analyse fut la bonne puisque le tribunal a finalement condamné Maurice Papon à la peine que nous avions évaluée. Cet arrêt de Bordeaux est très important. En effet, il a condamné la classe politique française qui s'était autoblanchie à la fin de la guerre ».

« Réclamer davantage, ainsi que le faisait Michel Slitinsky, n'avait pas de sens. Au contraire, c'était prendre le risque de l'acquittement de Papon. Je me demande si Michel Slitinsky n'aurait pas préféré cela plutôt que de voir triompher la thèse de mon fils, qui lui aura volé

la vedette durant ce procès. Papon acquitté, Michel Slitinsky aurait pu crier au scandale jusqu'à sa mort. Que cherche Michel Slitinsky ? A poursuivre jusqu'au simple gendarme qui aura participé aux rafles ? En matière de crime contre l'humanité, Maurice Papon était selon moi le dernier niveau jusqu'où nous pouvions attaquer ».

« Mon fils Arno a-t-il eu raison de faire connaître la parenté du président Castagnède avec des victimes de la Shoah ? Encore une fois, l'arrêt donne la réponse. Par cette révélation, Arno aura tétanisé la magistrature bordelaise, en partie en faveur de l'acquittement. Et aura favorisé l'expression des jurés populaires. Enfin, ce n'est pas mon fils mais M Welzer qui a eu l'idée de faire payer Papon. Qui pourrait le blâmer d'un tel tour de force ? Ceux qui n'en ont pas eu l'idée de le faire, et qui disent aujourd'hui à tort n'avoir reçu aucun soutien quand le Crif de Bordeaux leur aura payé les voyages et mis une salle à leur disposition ? Je n'ai pas à vous dire ce que nous avons perçu et comment cela a été réparti. Car cette affaire n'est pas finie. Papon était riche. Nous l'avons fait payer ».

*Dominique De Laage, Sud Ouest, 10 janvier 2004*



*Partie 3*

***Un engagement toujours  
nécessaire ?***





# SERGE KLARSFELD, LE FOU DE LA MÉMOIRE

**AVEC une ardeur infatigable, Serge Klarsfeld lutte, depuis de longues années, pour la reconnaissance officielle des crimes racistes et antisémites commis par le régime de Vichy. Après les déclarations du président de la République, Jacques Chirac, et de l'actuel premier ministre, Lionel Jospin, le procès Papon s'inscrit à ses yeux dans ce grand combat.**

En d'autres termes, et comme il le dit lui-même à qui veut l'entendre, Klarsfeld est en guerre. Rien, pour ce farouche soldat, n'échappe à la logique binaire de l'affrontement. Le monde est divisé en deux camps, en deux forces antagonistes. Par sa décision de remettre Maurice Papon en liberté dès l'ouverture des débats, le juge Castagnède est passé à l'ennemi. Il ne sert à rien de dire à Serge Klarsfeld que le président de la cour d'assises de la Gironde n'a fait, en prenant cette mesure exceptionnelle, que respecter la présomption d'innocence de l'accusé et tenir compte de son très grand âge. Pour Klarsfeld, Papon ne peut pas être présumé innocent puisqu'il est coupable. Sa culpabilité ne souffre aucune discussion, elle est hors débat judiciaire, elle a non pas à être démontrée devant le tribunal, mais docilement homologuée par celui-ci. Contrairement à d'autres, dont je suis, Klarsfeld a pensé que ce procès n'arrivait pas trop tard : il l'a voulu et de toutes ses forces, mais à condition qu'il ait déjà eu lieu avant de commencer et que les audiences soient une formalité confirmative, non la forme requise pour l'avènement de la vérité.

Dans l'idée que Serge Klarsfeld se fait de la justice, le droit n'a aucune place. Ce n'est pas à une instance tierce qu'il revient de dire le juste selon un rituel spécifique et dans un espace séparé. Il n'y a pas d'instance tierce, et l'espace judiciaire est, pour ce militant habité, le lieu du face-à-face ultime entre la tribu d'Abel et la tribu de Caïn. Castagnède s'étant caïnisé, il faut, coûte que coûte, se

débarrasser de lui. On le fera donc en dénonçant son lien de parenté avec l'une des victimes supposées de Maurice Papon. Ainsi l'homme à abattre en raison de sa partialité pour l'accusé, s'est retrouvé sous la menace d'une récusation en raison de sa partialité contre lui. Ou peut-être Serge Klarsfeld suggère-t-il que le juge Castagnède a choisi le camp de Papon pour le remercier d'avoir élagué la branche juive (et donc pourrie) de sa famille.

Telles sont, pour Serge Klarsfeld, les lois de la guerre. S'il fait cavalier seul, s'il piétine toutes les parties civiles, s'il agit en téléguidant son fils et sans consulter personne, ce n'est pas par méchanceté, c'est par identification aux victimes. Après avoir collecté dans son admirable mémorial les noms des disparus, leur date et lieu de naissance, le convoi dans lequel ils sont partis ainsi que leur destination ultime, le président de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France se prend maintenant, hélas, pour le mandataire des morts, leur messie, leur prophète, leur vengeur et leur justicier. Il oublie, dans la ferveur de sa dévotion, que nous sommes tous autres par rapport aux suppliciés et qu'on n'est pas déporté de père en fils. Comme il y a des fous de Dieu, Serge Klarsfeld est un fou de la mémoire. Sa dernière initiative semble tourner court. Tant mieux pour un procès déjà si problématique et si fragile. Mais nous devons méditer, et méditer encore, le sens de ce funeste non-événement.

*Alain Finkielkraut, Le Monde, 3 février 1998*

# KLARSFELD, MONUMENT AUX MORTS.

**Celui qui a poursuivi Barbie, Touvier et Papon, a bâti en quatre tomes un mémorial aux juifs de France, déportés et exterminés avec la complicité active de Vichy.**

On connaît le visage militant de Serge Klarsfeld, fils de déporté et avocat, qui a poursuivi les criminels nazis allemands dans le monde, en particulier Klaus Barbie et leurs complices français - Paul Touvier, René Bousquet, Maurice Papon... Mais c'est l'oeuvre de l'historien qui est aujourd'hui rassemblée dans un coffret de quatre volumes. La Shoah en France retrace, jour après jour, la tragédie de l'arrestation, de la déportation et de l'assassinat de quelque 76 000 juifs de France au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Une somme unique qui rétablit, dans l'objectivité du travail historique et la vérité incontestable des documents de l'époque, le rôle des uns et des autres dans l'application du projet nazi d'extermination des juifs. La volonté allemande d'effacer les juifs d'Europe, la tradition antisémite et la complicité du gouvernement de Vichy, l'importance de l'administration française pour recenser et arrêter les juifs sur son territoire, mais aussi la révolte de l'opinion publique française et enfin le sauvetage d'un grand nombre de juifs. Serge Klarsfeld a ajouté aux trois tomes d'histoire implacable (Vichy-Auschwitz, le calendrier de la persécution des juifs de France en deux tomes), un quatrième volume, le Mémorial des enfants juifs déportés de France, pour rendre à ces enfants tués un visage, une date, une vie. Ces trente années de recherche solitaire dans les archives françaises et allemandes n'avaient pas seulement pour but de produire l'histoire complète de ces événements. Mais aussi une mémoire.

**«Vichy-Auschwitz». Le titre, en 1983, était provocateur, voulant insister sur le rôle de Vichy dans la Solution finale. Vous le gardez aujourd'hui pour la parution de l'histoire de «la Shoah en France»?**

Je n'ai pas changé un mot dans le livre: les Allemands ont joué un rôle prioritaire, Vichy étant un complice qui a apporté son concours mais en qui ne résidait pas la volonté homicide des agents de la Gestapo. A l'époque, je voulais souligner le rôle de Vichy dans la conscience publique. Il s'agissait de faire connaître la réalité historique de Vichy, c'est-à-dire l'arrestation des juifs par la police française, les milliers d'enfants livrés à l'Allemagne hitlérienne - peut-être la page la plus noire de l'histoire de France - mais aussi la réaction des Français, surtout en zone libre, qui, à partir de 1943, ont considérablement aidé les juifs de France à se sauver. Avec le Mémorial des enfants juifs j'ai voulu montrer les victimes les plus innocentes. En lisant les listes, en regardant les photos on se rend compte de l'ampleur

du crime. Surtout à travers les lettres que ces enfants ont écrites, quand ils se trouvaient dans les camps, qui exprimaient leurs angoisses, leur chagrin d'être tout seuls, d'avoir été séparés de leurs parents, de les avoir vus partir et d'attendre eux-mêmes de partir. Mais, comme le montre le livre, nulle part en Europe autant d'enfants juifs n'ont été sauvés: si on compare avec l'Italie et la Belgique, où 20 % des enfants ont été déportés, en France seulement 13 à 14 % d'enfants déportés. Je dirais aujourd'hui que Vichy a été l'agent de la perte d'un quart des juifs en France, et que les Français ont été les agents de la sauvegarde des trois quarts des juifs.

**Le gouvernement de Pétain a, dès 1940, pris l'initiative d'exclure les juifs de la société française en édictant un statut spécial pour ces citoyens. C'était plus que de la complicité...**

Oui, mais ce n'était pas avec l'intention de liquider physiquement les juifs. Vichy voulait affirmer un antisémitisme d'exclusion, autonome, français, s'inscrivant dans la tradition de l'affaire Dreyfus, et servant aussi à masquer la défaite. L'antisémitisme allemand était d'une nature différente: il visait à l'extermination.

Le jour venu, quand les Allemands ont dit «nous allons déporter les juifs», sous-entendu les liquider, ce jour-là les dirigeants de Vichy ont pris des terribles décisions à trois, sans le Conseil des ministres, les assemblées parlementaires, le peuple n'a pas été consulté. Le chef de l'Etat, le Premier ministre et le ministre de la Police n'ont pas eu la force de résister. Ils étaient tellement entraînés par leur antisémitisme qu'ils ont dit «oui», avec des réticences, et ce «oui» a sonné le glas de Vichy. La tâche principale - l'arrestation - a été menée par les autorités françaises pendant 1942. Non seulement les juifs ont été arrêtés en zone occupée mais aussi en zone libre. Ainsi 10 000 juifs qui vivaient en zone libre où ne se trouvait aucun Allemand ont été envoyés à Auschwitz.

**Comme Raul Hilberg, vous avez travaillé dans la solitude pendant de longues années. Fallait-il la volonté d'un individu pour arriver à faire l'histoire des juifs de France pendant la Seconde Guerre mondiale?**

Hilberg, c'est la solitude du pionnier. Lui et moi sommes des découvreurs de documents. Comme je m'étais donné pour tâche de traîner les criminels nazis - allemands d'abord puis leurs complices français devant la justice, j'ai été amené à exhumer les documents là où

ils étaient cachés. Ce sont ces documents rassemblés aujourd'hui dans le Calendrier de la persécution des juifs de France, que j'ai trouvé dans les archives nationales, militaires, départementales, privées. Joseph Billig et le centre de documentation juive m'ont montré l'exemple. J'ai compris qu'on ne pouvait écrire des livres nouveaux sans une masse documentaire inédite. Dans les années 70 j'ai donc classé tous les documents dans l'ordre chronologique, qui était le signataire, le destinataire, les noms cités... Et j'ai décidé qu'il fallait donner aux lecteurs tous les documents pour qu'ils puissent se faire leur propre opinion. Dans le Calendrier, j'ai inclus des documents qui proviennent de la fréquentation des archives départementales et j'ai pu montrer comment la Solution finale s'est appliquée dans les villages, dans les petites villes. Dans les prochaines années, chaque département aura sa monographie du sort des juifs de France. Il y a beaucoup de jeunes historiens qui travaillent là-dessus parce qu'il s'agit de la dernière fois où il y a eu des questions de vie et de mort en France.

### **Et maintenant que l'ouvrage de référence sur**

### **«l'histoire de la Shoah en France» est publié, que pouvez-vous apporter de nouveau?**

Je refais le travail sur le Mémorial de la déportation en ajoutant, pour chaque déporté, le lieu de son arrestation parce que c'est l'endroit où s'est passé le drame. Pour le Mémorial des enfants, depuis que j'ai mis l'adresse où ils avaient été arrêtés, une centaine de plaques ont été posées à la mémoire des enfants dans les villages. Il y a des groupes scolaires qui portent le nom de l'enfant le plus jeune déporté du département. Lorsque j'étais aux archives de Gap, dans les Alpes de Provence, j'ai trouvé le dossier du centre agricole du Lastic, à Rosans, où de jeunes juifs allemands étaient venus travailler dans ce centre créé par l'abbé Glasberg pour les sortir des camps où ils étaient internés. Au bout de deux mois il y a eu la grande rafle des juifs étrangers dans la zone libre et les vingt-cinq jeunes ont été embarqués. Trois survivront. Le maire a fait mettre une grande plaque sur le centre et a aussi apposé cette plaque sur la mairie. C'est donc une bourgade de Provence qui veille au souvenir de jeunes juifs allemands et autrichiens qui, pourtant, n'y ont passé que deux mois.

*Annette Levy-Willard, Libération, 4 octobre 2001*

## **« LA MÉMOIRE DE LA SHOAH SERA TOUJOURS À DÉFENDRE »**

**Fruit de trois décennies de recherches documentaires menées par l'avocat et historien Serge Klarsfeld, « La Shoah en France » est une somme exceptionnelle, qui est aussi, estime son bâtisseur, « un livre de vie ».**

**Interview : Serge Klarsfeld, Avocat et historien**

### **Comment est née l'idée de l'édition de ces volumes chez Fayard ?**

Serge Klarsfeld : Vichy-Auschwitz. La solution finale de la question juive en France avait été éditée par Fayard en deux parties, en 1983 et 1985. Quand Claude Durand m'a demandé de le rééditer, je lui ai proposé un projet plus ambitieux. J'avais publié, entretemps, un Calendrier de la déportation, essentiellement diffusé auprès des chercheurs, qui est le récit des événements, raconté par les documents d'archives : les arrestations, les arrivées à Drancy, les convois, les protestations aussi... Il était possible donc d'intégrer à ce Calendrier les documents contenu dans Vichy-Auschwitz, ainsi que des documents nouveaux rassemblés depuis, en particulier à partir des archives départementales, pour constituer un formidable outil documentaire, tout à la fois outil de mémoire et instrument de contrôle la précision de l'histoire de la Shoah en France. C'est un sujet si important qu'on n'a pas le droit à l'à-peu-près, une tragédie exceptionnelle qui impose un effort de mémoire exceptionnel. Et il fallait aussi que les victimes soient là, en particulier les enfants, les victimes innocentes par excellence. Donc,

le Mémorial des enfants, que l'association Les Fils et Filles des déportés juifs de France avait édité en 1994, se trouve également - dans une version différente de la première - dans l'ensemble que publie aujourd'hui Fayard, à destination non pas de la seule communauté juive, mais de l'ensemble de la communauté nationale.

### **- Quelle sera la suite de ce travail ?**

- Je suis en train de retravailler au Mémorial de la déportation, où je mettrai, à côté des noms de tous les déportés juifs de France, le lieu où chacun a été arrêté. C'est un immense travail de rassembler tous ces documents, de les confronter, mais cela contribue à individualiser la tragédie : la Shoah, ce ne sont pas que les fosses communes de Russie ou d'ailleurs, cela a atteint les villes et les villages de France, même s'il n'y a eu là qu'une, deux ou dix personnes ont été arrêtées. On est toujours frappé par le sort des gens qui ont vécu là où l'on vit soi-même, qui ont vu les mêmes paysages, dont les enfants sont allés à l'école du village ou du quartier...

## **- Ce souci de précision participe-t-il aussi à lutter contre la remise en cause de la Shoah ou de son ampleur ?**

- Oui, bien sûr. Mais cela aide d'abord ceux qui ont disparu, à ne pas disparaître justement : pour une victime, avoir un nom et un prénom, ce n'est pas la même chose que d'avoir aussi une date et un lieu de naissance. En ce sens, pour moi, La Shoah en France n'est pas un livre de mort, mais un livre de vie.

De plus, si je suis intransigeant sur les poursuites pénales à l'encontre de ceux qui mettent en cause l'extermination des juifs, je considère que les gens ont parfaitement le droit de poser des questions, auxquelles on doit essayer de répondre avec justesse. Quand nous faisons campagne, dans les années 70, pour que soient jugés les criminels nazis allemands, on ne savait pas dire combien de juifs français avaient été déportés. En France, le ministère disait : 100 à 120 000 déportés raciaux ; en Allemagne, on indiquait : 50 à 65 000 juifs déportés de France. Or les listes existaient, dispersées certes, mais elles existaient, et on pouvait faire le travail, apporter la réponse, et je l'ai fait.

## **- Depuis 1983 et la première parution de Vichy-Auschwitz, l'appréhension en France de la déportation des juifs durant la Seconde guerre mondiale a-t-elle changé ?**

- Oui, elle a changé. La connaissance historique du sujet est précise, il est à présent dans les manuels scolaires ; il y a eu aussi le discours du président au Vel'd'Hiv, les travaux sur la spoliation, la réparation... Bien sûr, la partie politique de la transmission n'est, elle, jamais gagnée,

et la mémoire de la Shoah sera toujours à défendre. Si après-demain ou dans un siècle, il y a un renversement politique et l'avènement d'un gouvernement dictatorial quel qu'il soit, on gommara tout de suite la Shoah. Je crois qu'il faut se battre, à chaque génération, pour défendre les libertés, et que la défense de la mémoire de la Shoah rejoint toujours la défense des valeurs démocratiques.

## **- Peut-on considérer malgré tout que c'est aujourd'hui une page d'histoire qui est écrite ?**

- La documentation est rassemblée, les témoignages des survivants ont été recueillis, les éléments ont été réunis pour que cette page d'histoire puisse s'écrire. La tâche a été menée à bien par ma génération - ceux qui étaient enfants au moment de la Shoah -, c'est à présent aux générations suivantes d'en préserver la mémoire, de faire en sorte que cet événement ne soit pas oublié, pour donner une chance aux victimes d'avoir une survie historique.

« La Shoah en France »

C'est aux éditions Fayard, en quatre volumes, que paraît aujourd'hui La Shoah en France, où est regroupée une masse documentaire monumentale, fruit du travail mené depuis plus de trente ans par Serge Klarsfeld, qui retrace l'histoire de la déportation des juifs de France : Vichy-Auschwitz. La solution finale de la question juive en France, 392 p., 18,60 E (122 F) ; Le calendrier de la persécution des juifs de France. Juillet 1940-août 1942, 1 000 p., 37,20 E (244 F) ; Le calendrier de la persécution des juifs de France. Septembre 1942-août 1944, 1 040 p., 37,20 E (244 F) ; Le mémorial des enfants juifs déportés de France, 1 264 p., 43 E (282 F). L'ensemble existe en coffret, 136 E (892,10 F).

*Nathalie Crom, La Croix, 2 novembre 2001*

# LA QUÊTE INFINIE DE L'EXHAUSTIVITÉ

## Monument de mémoire et d'érudition, l'oeuvre de Serge Klarsfeld sur la Shoah en France, dont plusieurs chapitres étaient devenus inaccessibles, vient d'être rassemblée

L'oeuvre de Serge Klarsfeld enfin rassemblée pour ce qu'elle est : une monumentale étude de la Shoah en France. Elle prouve à ceux qui en doutaient qu'un homme seul, hors des canaux de la recherche officielle, peut faire de l'histoire au meilleur sens du terme, sans se préoccuper outre mesure des oppositions, en vogue depuis la fin des années 1990, entre mémoire et érudition, procès et recherche, témoignage et document administratif. Car cet exposé en quatre volets du Génocide en France, qui reproduit et augmente plusieurs ouvrages publiés depuis le début des années 1980, souvent épuisés, représente le résultat d'une entreprise pionnière de mémoire et de justice. Par-là même, l'oeuvre montre la vanité des discours qui tendent à systématiquement disqualifier tout propos sur la Shoah dès lors qu'il émane des survivants ou de leur descendance. Arno Klarsfeld, le père de l'auteur - arrêté à Nice, déporté le 28 octobre 1943 de Drancy par le convoi numéro 61 puis assassiné à Auschwitz - fait partie de ces victimes. Sous le titre La Shoah en France, son fils n'en a pas moins édifié une vaste monographie destinée à rejoindre d'autres classiques consacrés à la persécution et au massacre des juifs d'Europe, pays par pays : les livres de Randolph Braham sur la Hongrie, d'H. G. Adler sur le camp-ghetto de Theresienstadt, de Jacob Presser sur les Pays-Bas, d'Isaiah Trunk sur les conseils juifs de l'Est ou encore de Raul Hilberg sur le processus de destruction du judaïsme européen en général. Sans oublier deux grands Livres noirs, celui de Vassili Grossman et Ilya Ehrenbourg pour l'Union soviétique, de Matatias Carp pour la Roumanie.

Dans cet ensemble, le travail de Serge Klarsfeld occupe toutefois une place à part. Sa principale caractéristique : laisser parler les archives, des archives patiemment exhumées au cours de campagnes militantes ou à l'occasion de la traque de criminels à travers le monde - lettres de déporté, circulaires administratives, rapports, énumérations bureaucratiques, listes de convoi, photographies, témoignages. A la différence d'autres ouvrages sur le sort des juifs en France sous l'Occupation, le document occupe ici la première place, parfois la seule. Mais c'est bien l'historien qui en tient les rênes, disposant ses matériaux selon une perspective des plus strictement chronologique. Ainsi en va-t-il de la pièce maîtresse de l'ensemble, Le Calendrier de la persécution, qui occupe deux des quatre tomes de cette réédition. Par rapport à sa première publication, en 1993, ce calendrier a été augmenté par les documents auparavant publiés dans Vichy-Auschwitz (1983), ainsi que par de nombreux ajouts récoltés dans les archives

départementales. La générosité dans l'exhibition et la diffusion de l'archive se double chez Klarsfeld d'un dialogue permanent avec celle-ci. Un dialogue au fil duquel l'auteur sans cesse s'indigne ou commente, et qui ne s'épuise jamais dans le recoupement. A cet égard, la reconstitution des négociations entre policiers nazis et français du printemps et de l'été 1942 (avant, pendant et après la rafle du Vel'd'Hiv) - discussions qui aboutirent aux premières déportations massives de Juifs de France - reste une pièce maîtresse pour la compréhension des événements.

Le lecteur familier de l'oeuvre de Raul Hilberg s'apercevra vite d'une divergence fondamentale de perspective. Tandis que l'auteur de La Destruction des juifs d'Europe écrit l'histoire de la Shoah en partant du regard et des archives des exécuteurs, Serge Klarsfeld, lui, entend faire droit à la voix des vaincus. De même accorde-t-il une grande importance aux sources françaises, et non pas seulement allemandes. Les lacunes et le caractère parfois erratique du processus d'extermination, voire sa réversibilité, sont également mis en évidence. Ainsi la thèse fondamentale de Serge Klarsfeld consiste-t-elle à montrer que si la Shoah a obtenu un moins bon « rendement » en France que dans d'autres pays d'Europe de l'Ouest comme la Belgique ou les Pays-Bas, c'est en raison de « l'hostilité spontanée de la population française aux brutales mesures antijuives prises par Vichy ».

Serge Klarsfeld reste un homme hanté par la destinée individuelle, en particulier par le visage des enfants. Des enfants dont il récolte inlassablement les photos, les mots, les noms dans Le Mémorial entamé il y a huit ans, qui clôt ici l'édifice. La démarche évoque l'exigence de mémoire propre à la tradition juive, mais elle peut aussi bien être rapportée à l'historiographie de la vie quotidienne qui s'est développée en France depuis la fin des années 70. Aujourd'hui, Serge Klarsfeld est engagé dans un de ses projets titanesques caractéristiques de sa volonté d'exhaustivité : établir les adresses où furent arrêtés chacun des 76 000 déportés de France dénombrés par lui. « Un pareil travail de mémoire n'est jamais complètement terminé car il serait douloureux d'accepter d'omettre un seul nom », dit-il à propos des enfants. Une phrase qui aurait pu figurer en exergue de ces quatre tomes. Car comment en finir avec l'avenir assassiné ?

Note(s) :

LA SHOAH EN FRANCE 1.Vichy-Auschwitz 392 p., 18,60€ (122 F). 2 et 3. Le Calendrier de la persécution

des Juifs de France. Respectivement 1 000 p. et 1 040 p., 37,20€ (244 F) chacun. 4. Le Mémorial des enfants juifs déportés de France 1 256 p., 42,99€ (282 F). de

Serge Klarsfeld. Fayard, le coffret : 136€ (892,10 F). Lire également le portrait de Serge Klarsfeld page 16.

*Alexandra Laignel Lavastine, Le Monde, 9 novembre 2001*

# BEATE ET SERGE KLARSFELD : « MISSION ACCOMPLIE »

**Dans un numéro de la série « Empreintes », le couple de « chasseurs antinazis » se dévoile. L'émission « Empreintes », consacrée, une fois n'est pas coutume, à un couple pour l'ensemble de son oeuvre, retrace le parcours « fou » d'une jeune fille allemande de bonne famille et d'un avocat juif d'origine roumaine qui entreprirent, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une traque périlleuse de par le monde des vrais responsables des déportations des Juifs dans les camps d'extermination. Fragments de vie et de philosophie.**

**LE FIGARO. - Nous allions vous demander si vous considérez aujourd'hui votre mission comme achevée quand trois « affaires » sont venues relancer certaines questions : le livre d'Alexandre Jardin sur son grand-père, la commémoration officielle de Céline et la « responsabilité » de la SNCF dans les déportations.**

Serge KLARSFELD. - Il ne faut pas tout mélanger. J'ai dit à Alexandre Jardin qu'il chargeait à tort son grand-père dans Des gens très bien. On dirait qu'il essaie de le grandir en exagérant son rôle dans le livre, où il est présenté comme le « bras droit » de Laval, responsable de la rafle du Vel' d'Hiv'. Mais Laval n'avait pas besoin de cet obscur directeur de cabinet pour mener à bien la rafle, concoctée avec Bousquet et les instances nazies. On n'a pas retrouvé dans les archives la moindre note quant à la participation de Jean Jardin au processus exterminateur, ni même une quelconque complicité. Il y a des « dir' cab' » qui n'ont pas la moindre influence. Trois personnages ont dirigé toutes les opérations ayant trait à la question juive : Bousquet, qui en référerait à Laval, lequel rendait compte à Pétain. Je m'en tiens à établir les faits sur la foi des documents, des responsabilités endossées, des signatures.

**Pour Céline, beaucoup d'intellectuels, dont Philippe Sollers, s'indignent de la mise à l'index, réclamée par les fils et filles de déportés de France, d'un grand écrivain...**

Il ne s'agit pas de le mettre à l'index, de stigmatiser son édition dans La Pléiade, ni d'empêcher Sollers ou quiconque d'organiser des colloques sur le fameux style célinien, ses points de suspension, sa petite musique, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, et dont je ne suis pas sûr que l'importance littéraire ait la même portée que celle de Proust. Il s'agissait de réclamer au gouvernement de ne pas faire figurer dans une plaquette commémorative un homme qui a tout de même écrit des choses ignominieuses, d'un violent antisémitisme - Bagatelles pour un massacre, aujourd'hui sous le coup de la loi,

est un véritable appel au meurtre. Ceux qui le défendent disent qu'il reflétait la mentalité de son époque. Mais on oublie que ses écrits ont pris une part active à la chasse aux Juifs sous l'Occupation - durant laquelle il a réédité Bagatelles..., et ont influencé beaucoup de gens...

**Le patron de la SNCF, Guillaume Pepy, a-t-il eu raison de présenter des excuses pour le rôle joué par l'entreprise sous l'Occupation?**

La SNCF a été injustement attaquée et doit garder la tête haute : il y a eu beaucoup de résistants dans ses rangs. Son président a présenté ses regrets, mais il ne faut pas oublier que le rôle réel de la Société des chemins de fer français s'est borné au transport en province de quelques 35 000 personnes vers Drancy, sous réquisition des autorités allemandes, donc sous la contrainte. Ce sont les préfets, une fois de plus, qui étaient en première ligne; ce n'est pas la SNCF qui est allée démarcher les Allemands en leur disant « Nous avons des trains, vous avez des Juifs, faisons de bonnes affaires ». Excepté les convois de province dont je viens de parler, tous les autres trains étaient allemands, payés par la Gestapo à une agence allemande. On ne peut accuser les entreprises de transports réquisitionnées d'avoir volontairement participé à la Shoah. Les quelques Juifs américains qui s'agitent en ce moment font un amalgame, par méconnaissance et par ressentiment contre tout ce qu'ils imaginent encore ressortir de l'« État français ».

**Avez-vous soldé tous vos comptes, y compris avec François Mitterrand?**

Mitterrand disait que j'étais son ennemi public numéro un. Il a eu un parcours que l'on peut qualifier d'« honorable », puisqu'il a évolué du pétainisme et du lavalisme à la Résistance. Cela ne l'autorisait pas à détourner le dossier Bousquet de la Haute Cour de justice, par Me Kiejmann interposé. Les gens avouent difficilement qu'ils se sont trompés. Maintenant, l'essentiel de ce que notre génération pouvait faire a été fait. Notre mission est accomplie. Les grands responsables ont été poursuivis, et ne restent que quelques gardiens de camps allemands qui avaient 20 ans à l'époque.

*Sébastien Le Fol et Véziane de Vézins, Le Figaro, 28 janvier 2011*

# « LES DERNIERS SURVIVANTS SONT TRÈS DIFFICILES À JUGER »

**INTERVIEW Serge Klarsfeld, vice-président de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah**

Surnommé avec sa femme Beate « les chasseurs de nazis » pour avoir contribué à conduire Klaus Barbie, René Bousquet, Paul Touvier ou Maurice Papon devant les tribunaux, l'historien et avocat Serge Klarsfeld, 77 ans, estime que vouloir à tout prix juger les criminels nazis avant leur mort est contradictoire avec le manque de preuves subsistantes pour les faire condamner.

## **Mort samedi, Laszlo Csatory était le criminel de guerre nazi le plus recherché. Qui reste-t-il?**

SERGE KLARSFELD. Tous les décideurs de la solution finale sont morts. Ceux qui sont encore vivants, ce sont tous les exécutants subalternes qui avaient entre 20 et 25 ans à l'époque, ceux qui faisaient partie des groupes d'extermination en Union soviétique ou gardaient des camps d'extermination.

## **Comprenez-vous l'intérêt de chasser les derniers criminels nazis, aujourd'hui très âgés?**

C'est une volonté de la justice et de la société mais qui est contradictoire : d'un côté, on voudrait que le criminel nazi ne puisse pas mourir sans être condamné. Mais de l'autre, ceux qui restent sont extrêmement difficiles à juger.

## **Pourquoi?**

Dans les années 1960 et 1970, alors que la société ne voulait pas qu'on juge les anciens nazis, on pouvait toujours attaquer les décideurs de la Shoah en les confrontant à leur propre signature sur les ordres écrits. Ça a été le cas pour Klaus Barbie. Aujourd'hui, on veut les juger... mais il n'y a plus de décideur. Ceux qui restent sont ceux qui, à l'époque, étaient très jeunes, avaient les fonctions les moins visibles. Des fonctions sur lesquelles on a le moins de preuves, qu'il s'agisse des témoins ou des documents prouvant leur implication dans la solution finale.

## **Il faut arrêter la chasse, alors?**

Non. J'ai arrêté après la condamnation par contumace d'Aloïs Brunner (NDLR : ancien capitaine SS, condamné en France en 2001 pour crimes de guerre et crime contre l'humanité) parce qu'il n'y avait plus de criminels d'envergure encore vivants. Mais quand on a des preuves tangibles qui rattachent des exécutants subalternes à la solution finale, il faut bien sûr les juger. C'est le cas de Hans Lipschis, interpellé en mai dernier en Allemagne et pour qui il y aura bientôt un acte d'accusation. Lui jure qu'il était cuisinier à Auschwitz, mais la justice allemande dit avoir un document prouvant qu'il était sur la rampe d'arrivée des convois de juifs, ce qui pourrait permettre de le condamner pour complicité de meurtre.

*T.s., Aujourd'hui en France, 13 août 2013*



# Sommaire

Introduction .....	3
<b>Biographie.....</b>	<b>5</b>
<b>Le combat de Serge Klarsfeld : pourquoi et comment ? .....</b>	<b>9</b>
Famille Klarsfeld, le père .....	11
<i>Marion Van Renterghem, Le Monde, vendredi 9 novembre 2001</i>	
Klarsfeld et compagnie .....	14
<i>Dominique De Laage, Sud Ouest, 1<sup>er</sup> février 1998</i>	
Trois questions à... Serge Klarsfeld.....	15
<i>Benoit Hopquin, Le Monde, 17 novembre 2004</i>	
«Chaque fois que j'ouvre une lettre, que je reçois une photo, c'est comme si la vie revenait» .....	16
<i>François-Guillaume Lorrain, Le Point, 2 juillet 2012</i>	
Serge Klarsfeld: «La justice allemande s'est montrée docile» .....	18
<i>L'Express, le 9 novembre 2013</i> <i><a href="http://www.lexpress.fr/actualite/societe/serge-klarsfeld-la-justice-allemande-s-est-montree-docile_1297309.html#T3LQcMzv5bVKHpSZ.99">http://www.lexpress.fr/actualite/societe/serge-klarsfeld-la-justice-allemande-s-est-montree-docile_1297309.html#T3LQcMzv5bVKHpSZ.99</a></i>	
<b>Les grands procès .....</b>	<b>21</b>
Pétain et le statut des Juifs : le document choc .....	23
<i>Laurence Charette, Le Figaro, 4 octobre 2010</i>	
Papon : l'instruction terminée en juin.....	24
<i>Bernadette Dubourg, Sud Ouest, 14 mars 1995</i>	
L'autre combat de Serge Klarsfeld.....	24
<i>REUTER, 25 février 1995</i>	
Serge Klarsfeld : « L'Allemagne encerclait la Suisse et elle avait besoin de ce pays pour commercer avec le reste du monde » .....	25
<i>Philippe Bayle, Sud Ouest, 22 septembre 1995</i>	
Arno le franc-tireur .....	27
<i>Bernadette Dubourg, Sud Ouest, 1<sup>er</sup> février 1998</i>	
Serge Klarsfeld : « Arno lui a volé la vedette » lors du procès Papon .....	29
<i>Dominique de Laage, Sud Ouest, 10 janvier 2004</i>	
<b>Un engagement toujours nécessaire ? .....</b>	<b>31</b>
Serge Klarsfeld, le fou de la mémoire .....	33
<i>Alain Finkielkraut, Le Monde, 3 février 1998</i>	

Klarsfeld, monument aux morts. ....	34
<i>Annette Levy-Willard, Libération, 4 octobre 2001</i>	
« La mémoire de la Shoah sera toujours à défendre » .....	35
<i>Nathalie Crom, La Croix, 2 novembre 2001</i>	
La quête infinie de l'exhaustivité .....	37
<i>Alexandra Laignel Lavastine, Le Monde, 9 novembre 2001</i>	
Beate et Serge Klarsfeld : « Mission accomplie » .....	39
<i>Sébastien Le Fol et Véziane de Vézins, Le Figaro, 28 janvier 2011</i>	
« Les derniers survivants sont très difficiles à juger » .....	40
<i>T.s., Aujourd'hui en France, 13 août 2013</i>	

